



CETTE SEMAINE

- UNE NICHE CONTRE LES ABUS
- LA POLICE EN ROUE LIBRE
- LES RDV EN CIRCO

LE BULLETIN CLOUET

Hadrien Clouet, député de la circonscription de la Haute-Garonne
TOULOUSE - BEAUZELLE - BLAGNAC - CORNEBARRIEU - MONDONVILLE

LES DROITES CONTRE LES DROITS DE L'ENFANT

La niche parlementaire du groupe LFI démarrait dans les commissions parlementaires le 22 novembre. Une niche, c'est cette occasion unique dans l'année où un groupe parlementaire peut déposer des propositions de loi **obligatoirement examinées** à l'Assemblée nationale. En tous cas, c'est la règle... une nouvelle fois bafouée par la macronie, qui a décidé de **censurer notre proposition de loi pour abroger la retraite à 64 ans**, alors même que le texte avait été jugé recevable il y a quelques mois.

Cette année, la niche est consacrée à la **lutte contre les abus**. J'y suis rapporteur de la proposition de **déconjugalisation de l'allocation de soutien familial** - abus d'un droit archaïque vis-à-vis des enfants. Cette prestation est versée pour tout enfant privé du soutien d'un de ses parents - absent, insolvable, qui ne verse pas la pension alimentaire ou qui est décédé. Elle ambitionne de **compenser ce préjudice**, en assurant ses besoins fondamentaux (avec 187€ par mois, on en est loin...). Cependant, **l'allocation est conjugalisée** : si le parent qui a la garde se remet en couple, elle saute. **Injuste**, car les besoins des enfants ne dépendent pas de la présence d'un beau-père ou d'une belle-mère ! **Inéquitable**, car l'enfant bénéficiaire d'une pension alimentaire la conserve même si le parent qui a la garde se remarie, alors que l'enfant appauvri perd cette allocation de substitution dans la même situation. **Patriarcale**, car cette allocation perçue à **85% par des mères** implique une dépendance au nouveau conjoint. Pire encore, ce système leur fait perdre de l'argent si elles se remettent en couple, même si cette personne gagne moins qu'elle. C'est l'effet-ciseau : un effort financier en plus, 187€ par mois en moins. Juste pour mettre les femmes **sous tutelle financière de leur partenaire**. Tout cela plaide pour retirer le critère d'isolement. En présentant mon rapport pour déconjugaliser l'allocation de soutien familial, je pensais vraiment qu'à l'instar de l'allocation adulte handicapé, il y aurait une majorité pour **garantir la dignité des enfants**. Soutenu par le PS, EELV et le PCF, je me suis heurté aux droites (Renaissance, Républicains, RN). La pauvreté des enfants est un choix politique. Ils assument.

Mais c'est la première fois que cette proposition était débattue à l'Assemblée. **La graine est semée**, avec le soutien de toutes les associations familiales, parentales, de parents isolés et féministes. Pendant les auditions menées avec ma collègue députée Sarah Legrain, nous avons soulevé plusieurs injustices liées à l'ASF qui feront l'objet d'une **proposition de loi plus large**. Un montant trop faible, des conditions d'obtention compliquées responsables du non-recours, l'obligation de passer devant le juge des affaires familiales, le délai de 4 mois à l'issue duquel l'allocation n'est plus versée si les démarches judiciaires ne sont pas engagées... **nous devons y remédier** !

ABROGATION DE LA RETRAITE À 64 ANS !	COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LA GESTION DES RISQUES NATURELS DANS LES TERRITOIRES TRANSOCÉANIQUES DE FRANCE !
PROTEGER ET GARANTIR LE DROIT À L'IVG DANS LA CONSTITUTION !	TENDRE À LA RÉOUVERTURE DES ACCUEILS PHYSIQUES DANS LES SERVICES PUBLICS !
STOPPOSER À LA RATIFICATION DE L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE L'UE ET LA NOUVELLE ZÉLANDE !	ENCADREMENT DES MARGES DES ENTREPRISES DE L'AGROALIMENTAIRE !
ABROGATION DE LA LOI CAZENEUVE DE 2017 !	MORATOIRE SUR LES PROJETS DE MEGABASSINES !
DÉCONJUGALISATION DE L'ALLOCATION PARENT ISOLÉ !	RÉPONDRE À LA CRISE DU LOGEMENT CHEZ LES JEUNES !
	INDEXATION DES SALAIRES SUR L'INFLATION !

RASSEMBLEMENTS

POUR LA PAIX EN PALESTINE



Toulouse - 18 novembre : plus d'enfants tués en 1 mois à Gaza que dans tous les conflits armés en 2022. Désormais **5350 enfants** palestiniens ont été assassinés par les bombardements aveugles de l'armée israélienne. A Toulouse, un seul mot d'ordre : **cessez-le-feu !** D'autant que l'extrême-droite israélienne.

menace désormais le Liban et lance un nettoyage ethnique en Cisjordanie. Solidarité avec les ouvriers du monde entier qui refusent d'embarquer des armes à destination du Proche-Orient. **Chaque samedi, nous marchons pour la paix !**

JOURNÉE DU SOUVENIR TRANS



Toulouse - 18 novembre : chaque année, les personnes trans subissent un nombre incalculable de violences, dont 2 % relèvent de **l'assassinat** ! On n'oublie aucun **crime de haine**. La liberté d'être qui l'on souhaite sera toujours plus forte.

RDV EN CIRCO !



RÉUNION PUBLIQUE & RENCONTRE

Ce week-end en circo on se retrouve à **deux évènements publics** ! **Vendredi soir, en réunion publique à Cornebarrieu** pour parler de nos droits et de la défense de nos services publics : comment les libéraux tentent-ils de démanteler la Sécu et de privatiser la santé ? Comment lutter contre leurs projets délétères ? **RDV à 18H30 au bar Bier Akademie pour en parler** !

Samedi à 17H je présenterai mon livre "Chômeurs, vos papiers !" à la librairie **Ombres Blanches** (50 rue Gambetta, Toulouse) : politiques de contrôle et de stigmatisation des chômeurs, dégradation de leurs droits, je vous explique !

REJOIGNEZ-NOUS !

[@hadrien.clouet@assemblee-nationale.fr](mailto:hadrien.clouet@assemblee-nationale.fr)

facebook.com/HadrienClouet

[@HadrienClouet](https://twitter.com/HadrienClouet)

[@hadrienclouet](https://instagram.com/hadrienclouet)

L'ASSEMBLÉE HORS LES MURS

POLICE EN ROUE LIBRE : SOURIEZ VOUS ÊTES FILMÉS !



Toulouse - 20 novembre : avec les député·es Anne Stambach-Terrenoir, François Piquemal et Christophe Bex, nous interpellons le directeur départemental de la sécurité publique. C'est le rôle des parlementaires que de veiller au respect des libertés publiques : la presse a révélé l'**usage illégal d'un logiciel de surveillance de la population dans la Haute-Garonne**. Depuis 2015, plusieurs communes du pays utilisent ce logiciel de **reconnaissance faciale** : pratique totalement interdite en France. Qui l'a ordonné ? Qu'en ont-ils fait ? Qui était au courant ? Des questions cruciales alors que le ministère de l'Intérieur ouvre une enquête, emboîtant le pas de la CNIL. Transférez ce bulletin à la direction départementale de la sécurité publique, qui a jusqu'à présent oublié de nous répondre... privilégiant une interview de complaisance dans la Dépêche du midi.